

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 250

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Héritière d'une tradition universitaire médiévale apparue à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècles, la France n'a cessé depuis lors d'exercer une influence considérable dans le domaine des arts, des sciences et des humanités fondée sur la reconnaissance du mérite et les privilèges qui lui furent accordés, en particulier la *libertas scolastica*. Ainsi l'université bénéficia-t-elle au cours des siècles passés d'une précieuse autonomie d'enseignement et de libertés académiques intellectuellement fécondes et propices à la recherche qu'il convient de préserver de toute pression idéologique de nature à les restreindre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est regrettable que dans un rapport parlementaire portant sur la recherche, ses rédacteurs puissent encore occulter l'apport considérable du Moyen Age en faveur de l'établissement en France, et plus généralement en Europe, de ce qu'on appelle aujourd'hui l'"économie du savoir". Les apports récents de la recherche historique ont heureusement rendu justice à cette période médiévale que le siècle des Lumières et la Révolution ont tant contribué, à tort, à discréditer et caricaturer. Que la représentation nationale se souvienne de ce vieux proverbe des années 1220 : "L'Italie a le pape, l'Allemagne a l'empereur, mais la France a l'Université."